

Plan Local d'Urbanisme

Pièce n°5 - ZONAGE Document APPROBATION

Plan n°3 : -Tincave-
Révision simplifiée n°1
Approuvée le 18 janvier 2012
Modification n°1
Approuvée le 16 mars 2012

N° Plan	N° Dossier	Date	Echelle	Coordonnées Lambert II	Élaboré par	Vérifié par	Modifications											
							Ind.	Date	A	B	C	D	E	F	G	H		
03	7272	13 septembre 2010	1/1000	Novembrement IGN69	Bozel par : B3	7272_BOZEL_Journeval.org												

ZONES URBAINES

- U** zone urbaine
- Ua** zone urbaine d'habitat ancien
- U12** zone urbaine dont la hauteur du bâti ou l'alignement est limitée à 12 mètres
- U6** zone urbaine destinée à recevoir les constructions et installations liées aux activités économiques
- U1** zone urbaine destinée à accueillir des équipements de loisirs
- U7** zone urbaine soumise à des règles de hauteur ou de remplissage aux Grandes Combes

ZONES A URBANISER

- AU** zone à urbaniser
- AU stricte** zone à urbaniser stricte
- AU et stricte** zone à urbaniser stricte destinée à recevoir les constructions et installations liées aux activités économiques

ZONES AGRICOLES

- A** zone agricole
- As** zone agricole d'intérêt paysager

ZONES NATURELLES

- N** zone naturelle
- N1** zone naturelle destinée à accueillir des équipements de loisirs
- N2** zone naturelle destinée à accueillir un camping
- N3** zone naturelle où l'activité du site est dominante
- N4** zone naturelle qui autorise uniquement les garages
- Nh** zone naturelle habitée
- Np** zone naturelle protégée
- Nt** zone naturelle autorisant les relais téléphoniques
- Nz** zone naturelle permettant des projets liés au photovoltaïque

AUTRES

- Z** zone concernée par d'anciens travaux miniers soumis à un risque d'incendie (art R.125-11 du Code de l'urbanisme)
- Z'** zone concernée par le plan d'indexation en "z"

Emplacement réservé

- ER** Emplacement réservé

Constructions existantes mais non cadastrées

- B** Bâtiments agricoles

